

de toute charge à laquelle il sera sur le point d'être nommé, ou dont il sera alors titulaire, ou de l'exécution régulière de toute obligation consentie à Sa Majesté, ou à toute personne pour ou au nom de Sa Majesté, et la société d'assurance Européenne, *The European Assurance Society*, aura plein pouvoir et autorité d'exécuter et donner une garantie ou police de garantie pour les fins susdites, et s'il est énoncé dans le corps de telle garantie ou police de garantie, ou sur le dos d'icelle, que la dite garantie ou police doit être exempte de l'opération d'aucune des clauses du dit acte social, ou du dit acte impérial, la dite garantie ou police en sera en conséquence exempte; mais nulle telle garantie ou police ne sera réputée acceptée que lorsqu'elle aura été approuvée par le gouverneur en conseil, et elle tiendra lieu de tout autre cautionnement que tel officier public est tenu de donner en vertu de la loi, ou en sus d'icelui, ou de toute partie d'icelui qui pourra être indiquée dans l'approbation du gouverneur en conseil.

**3** Les mots " officier public " usités dans le présent acte, signifieront et comprendront toute personne occupant actuellement ou qui pourra à l'avenir occuper quelque charge, emploi ou poste sous Sa Majesté ou sous le gouvernement de cette province.